

PROCÉDURE D'INSCRIPTION SECONDES

Que vous soyez du secteur, hors secteur ou hors académie, les affectations au lycée sont faites par **la DSDEN (Inspection d'académie) de Melun :**
(affectations77sud@ac-creteil.fr)

Élèves de secteur :

- En fin de 3^{ème}, vous devrez faire des vœux établissements sur AFFELNET (choisir le(s) Lycée(s) que vous souhaitez) → Les consignes viendront du collège de votre enfant.
- Le dernier jour du brevet, une notification d'affectation, envoyée par la DSDEN de Melun vous sera distribuée par le collège. Sur celle-ci sera indiqué le nom de l'établissement de votre enfant et vous pourrez procéder à l'inscription. Si votre enfant est affecté dans notre établissement, un dossier sera remis en même temps que cette notification d'affectation.
- *Inscription en Section Européenne* (allemande ou anglaise) :
Une fois votre enfant affecté chez nous, il faudra intégrer dans le dossier d'inscription une lettre de motivation, de l'élève, manuscrite et dans la langue de section. Cette lettre sera transmise à une commission qui prendra la décision d'intégration (en fonction des résultats généraux et du comportement de l'élève ainsi que des places disponibles) en section européenne.

Élèves Hors Secteur :

- Vous pouvez faire la demande d'intégration au lycée, via le collège, par le biais d'AFFELNET (par demande d'assouplissement).
- S'il est indiqué sur la notification d'affectation que votre enfant est bien affecté chez nous, merci de venir, muni de celle-ci, récupérer un dossier d'inscription.
- Pour les Sections Européennes, la procédure est la même qu'indiqué précédemment.

Élèves Hors Académie :

- Vous devez prendre contact avec le collège de votre enfant pour que le nécessaire (via l'application AFFELMAP) soit fait auprès de la DSDEN de Melun (Inspection d'Académie) qui procèdera à l'affectation dans un lycée en fonction du domicile et de la place disponible.

Sections Internationales: Contacter directement les Sections : Anglophone : Mme BOROWIAK Elna au 01 64 22 11 77 ou admin@anglosection.com

Germanophone : Mme MOHL Sabine au 01 64 22 15 13 ou sabinemohl91@gmail.com

Les informations sur les pièces à joindre au dossier et les jours d'inscriptions seront mises sur notre site internet début juin.

ENTREE EN 2GT : DEMANDER UN LYCEE HORS SECTEUR

Chaque élève entrant en 2^{de} GT:

A droit à une place dans son ou ses lycée(s) de secteur (en cas de multisectorisation)

Peut demander dans AFFELNET un établissement autre que son (ou ses) lycée(s) de secteur, sans autre démarche

Peut constituer un dossier d'assouplissement de la carte scolaire uniquement si sa situation relève d'un des critères de priorité nationaux

NB Sectorisation : c'est l'adresse du jeune qui détermine son (ou ses) lycée(s) de secteur et non son collège d'origine

Il n'est pas prioritaire, mais pourra y être affecté, si la capacité d'accueil de l'établissement demandé le permet (capacité supérieure à la demande des élèves de secteur)

- Handicap (commission HM)
- Médical (commission HM)
- Élève boursier
- Fratrie (hors terminale et post bac)
- Desserte
- Parcours scolaire particulier : continuité d'un parcours déjà débuté (LV), sections sportives scolaires selon résultats aux tests de présélection. Les demandes d'option ou de poursuite en 1^{ère} ne sont pas dérogatoires.